

Risque Chimique

La manucure source d'exposition

L'ANSES a publié en octobre 2017 un rapport d'expertise collective préoccupant concernant l'exposition à des produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle.

Une exposition non dénuée de risques

Ce sont en effet 696 substances qui ont été identifiées dans la composition des produits utilisés ou dans les atmosphères de travail. Parmi elles, 60 sont jugées « **très préoccupantes** ». Il s'agit de cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR), de substances sensibilisantes et/ou inscrites sur une liste de perturbateurs endocriniens. Les produits les plus retrouvés sont des acrylates, des phtalates, des parabènes, des aldéhydes, des hydrocarbures benzéniques... Il y en a même deux qui sont interdits dans les produits cosmétiques : le phtalate de dibutyle et le n-hexane ! 90 autres sont jugées « **préoccupantes** » parmi lesquelles figurent toute une série de solvants à base d'hydrocarbures, d'alcools ou de cétones.

Les salariés concernés sont dès lors susceptibles d'être exposés à diverses pathologies professionnelles, notamment :

- des affections cutanées incluant surtout des eczémas de contact (voir photo ci-contre) et dus principalement aux acrylates ou méthacrylates ;
- des affections des voies respiratoires et ORL comme l'asthme ou la rhinite chronique qui sont là aussi le plus souvent liés à des acrylates ou méthacrylates ;
- des céphalées ;
- et enfin des troubles musculo-squelettiques liés aux postures et mouvements répétitifs.



Source : ANSES



Comment se protéger efficacement ?

D'abord appliquer les principes généraux de prévention en matière de risque chimique :

- substituer les produits les plus dangereux notamment les CMR de catégorie 1A et 1B ;
- agir sur la ventilation, utiliser des tables aspirantes ;
- mettre à disposition des équipements de protection individuels pour protéger la peau et les yeux : gants en nitrile lors de l'usage de produits contenant des acrylates, masques de type A1P2 ou à la rigueur P2 lors des opérations de pose, dépose, ponçage de l'ongle. Ne pas utiliser de masques d'hygiène ou chirurgicaux, car ils sont utiles uniquement pour éviter la transmission des germes microbiens ;
- ne pas oublier de se laver les mains avant et après chaque cliente, de gérer les déchets en utilisant une poubelle de préférence à fermeture automatique, de stocker les produits dans un espace clos et séparé des lieux de repas.

S'approvisionner auprès de distributeurs pour lesquels les données de sécurité et les bonnes pratiques sont disponibles. La fourniture des Fiches de données de sécurité (FDS) étant à cet égard indispensable.

Pour en savoir plus :

- [Rapport ANSES](#) : Evaluation des risques des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités du soin et de la décoration de l'ongle

PRESTATION de STSA : Evaluer les expositions et prévenir le risque

L'équipe pluridisciplinaire de STSA possède les compétences nécessaires en matière de risque chimique :

- Identifier les substances chimiques les plus préoccupantes (analyse des FDS) et rechercher les éventuels produits de substitution ;
- Si besoin, évaluer le risque par une métrologie de l'atmosphère de travail ;
- Etudier les dispositifs de ventilation générale ;
- Conseiller sur les règles d'installation de tables aspirantes selon les directions d'émission des poussières de ponçage...

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/Implantations